

Enduro Carpe du Pays de Meaux

19-20-21 Mai 2018

Week-end de Pentecôte

Règlement :

- Carte de pêche obligatoire (annuelle Seine-et-Marne ou EHGO), vente de carte sur place avant le début du concours.
Les mineurs doivent être accompagnés pendant toute la durée du concours.
- Pêche en binôme, 4 cannes en action par équipe maximum, 1 hameçon simple par ligne.
Tresse autorisée avec tête de ligne en nylon obligatoire.
- Les postes de pêche sont délimités par des rings, identifiés par des panneaux.
L'amorçage et le lancé des lignes doivent se faire à l'intérieur des rings.
Interdiction de sortir du ring, l'organisation fera retirer les cannes ou lignes de pêche hors limites.
- Matériel obligatoire : tapis de réception, épuisette de 80 cm minimum et 2 sacs de conservation.
Embarcation avec moteur électrique et/ou rames (port du gilet de sauvetage et d'une lampe frontale obligatoire), bateau amorceur et écho-sondeurs autorisés.
Pose de repères permanents autorisés.
La pénétration dans l'eau est autorisée jusqu'à hauteur de botte (waders interdits).
- Le sondage, l'amorçage et le marquage sont autorisés dès l'arrivée sur le poste.
Appâts vivants interdits, seules les bouillettes et les graines sont autorisées en quantités modérées.
- Détecteurs de touche autorisés la journée, obligatoires la nuit.
Afin de garantir une parfaite quiétude, évitez de les faire sonner abusivement.
Seul un éclairage discret est autorisé, interdiction d'éclairer l'eau (abusivement).
- Seules les carpes (miroir, commune, cuir), les esturgeons et les amours sont comptabilisés. Le classement est établi au poids, les poissons sont cumulés sur les 48 heures.
La pesée : l'équipe entre en contact avec l'organisation par téléphone, les commissaires se déplacent sur le poste pour effectuer la pesée (peson avec filet de l'organisation).
Tout poisson ferré avant la fin de l'épreuve sera comptabilisé s'il est mis au sec dans les 10 minutes qui suivent le signal de fin d'épreuve.
Les poissons seront remis systématiquement à l'eau après la pesée.
Seule l'équipe manipule le poisson capturé. Tout décès d'un poisson survenu suite à une mauvaise manipulation ou négligence entraînera la disqualification et l'exclusion immédiate de l'équipe.
- Le passage d'un piéton doit rester libre sur le chemin de halage. Tout bruit intempestif est interdit.
Tout feu au sol est interdit, les barbecues sur pied sont autorisés.
Les animaux sont autorisés, ils doivent être tenus en laisse et ne doivent pas gêner l'épreuve. Leurs déjections doivent être ramassées.
- A la fin de l'épreuve, les emplacements doivent être rendus propres. Il est interdit de jeter les restes d'amorce à l'eau. Un sac poubelle sera fourni par équipe.
- Un petit-déjeuner d'accueil est offert le premier jour, les autres repas sont à la charge des participants. 2 baguettes sont offertes par jour et par équipe (une le dernier jour), sur commande.
Une buvette sera également disponible pendant toute la durée du concours.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, toute personne présentant des signes d'ébriété se verra immédiatement exclue du site.

Des toilettes et des douches seront mises à disposition pendant la durée du concours. Les besoins faits dans la nature devront être totalement enterrés.

- 2 tentes "organisation" seront présentes du début à la fin du concours sur chaque secteur (poste de secours).

Accueil, buvette, renseignements, classement et récompenses se feront au point de rendez-vous. (203 chemin bas à Nanteuil-lès-Meaux).

- Les donations des partenaires seront distribuées sous forme de tirage au sort en cas de "capot".

L'association organisatrice se donne le droit de suspendre le concours ou de l'annuler en cas d'orage ou d'intempéries.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, bris et incident pouvant survenir pendant et à l'occasion de cette manifestation.

Organisation :

Premier jour :

08h00 - 8h44 : accueil des participants, contrôle des cartes de pêche, petit-déjeuner

08h45 - 09h00 : tirage au sort

12h00 : début du concours

Dernier jour :

10h00 : fin du concours

12h00 : résultats, remise des prix et pot de l'amitié

Tirage au sort :

Les binômes sont identifiés par un nom d'équipe.

Chaque binôme tire au sort 2 postes puis choisit l'un d'entre eux.

Le premier nom d'équipe est tiré au sort par un membre de l'organisation, l'équipe choisit son poste puis tire au sort le nom de l'équipe suivante, et ainsi de suite.

Toute équipe absente lors du tirage au sort se verra attribuée d'office le poste restant, dans l'ordre croissant. Elle pourra participer au concours dès son arrivée.

L'ensemble des équipes attendra la fin du tirage au sort avant de se mettre en place.

Inscriptions :

La feuille d'inscription est téléchargeable sur le site internet de l'AAPPMA.

Seront prises en compte les fiches d'inscription dûment remplies, accompagnées du règlement de 100€ (à l'ordre de AAPPMA du Pays de Meaux et de ses environs pour les chèques).

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante : 203 chemin Bas, 77100 Nanteuil-lès-Meaux.

En cas de désistement, aucun remboursement ne pourra être réclamé par l'équipe (sauf cas de force majeure).

Concours limité à 15 équipes.

Clôtures des inscriptions le 04 mai 2018.

Renseignements sur www.lespecheursdupaysdemeaux.fr

FAVRET Romain 06.77.66.91.90.